

CALENDRIER "ADMISSION POSTBAC"

Quand ?	Site internet : http://www.admission-postbac.fr/
Du 20 janvier au 20 mars 2016	Formulation des vœux par les candidats
Samedi 2 avril 2016	<p>Date limite de modification du dossier (saisie des bulletins, lettres de motivation...), de validation et d'impression des fiches de candidature</p> <p>Date limite d'envoi par les candidats des dossiers "papier" ou remontée des dossiers électroniques, selon le cas.</p>
Du mardi 3 mai au vendredi 6 mai 2016	<p>Vérification par le candidat de la bonne réception de ses dossiers dans les établissements d'accueil</p> <p><i>connexion au site obligatoire et suivi du dossier électronique</i></p>
<p>Première phase : Mercredi 8 juin 2016 14 h</p>	<p>3 phases d'admission : réponse obligatoire des candidats à chaque phase</p> <ul style="list-style-type: none"> - connexion au site obligatoire - le candidat doit participer à chacune des phases d'admission tant qu'il n'a pas répondu « oui définitif » à la proposition d'admission <p>Réponse des candidats avant le 13 juin 14h</p>
<p>Deuxième phase : Jeudi 23 juin 2016 14h</p>	<p>Réponse des candidats avant le 28 juin 14h</p>
<p>Troisième phase : Jeudi 14 juillet 2016 14h</p>	<p>Réponse des candidats avant le 19 juillet 14h</p>
Le vendredi 24 juin 2016 14h	<p>Début des vœux de la procédure complémentaire pour les candidats sans proposition ou n'ayant effectué aucune candidature avant le 20 mars.</p>
<p>Après un "oui définitif " et sous réserve de l'obtention du bac</p>	<p>Inscription administrative</p> <p>L'inscription administrative s'effectue à l'IUT début juillet 2016, après les résultats du baccalauréat. Dès que ceux-ci sont connus, le candidat se connecte au site Admission Postbac et prend rendez-vous.</p>



Coût de la scolarité ?

A titre indicatif, le coût de l'inscription en formation initiale s'élève pour l'année universitaire 2015/2016 à : **189,10 €** pour les droits universitaires auxquels s'ajoute, sous certaines conditions, la cotisation de sécurité sociale : **215 €**.

INFORMATIONS UTILES

Bourses :

L'attribution des bourses se fait selon des critères sociaux.

Les demandes de bourse et de logement sont à effectuer sur INTERNET :

www.crous-rennes.fr



entre le 15 janvier et le 30 avril 2016.

Le demandeur reçoit ensuite un dossier social étudiant qui est à retourner sous huit jours au CROUS.

Informations complémentaires :

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

7, place Hoche

CS 26428

35064 Rennes cedex

Tél. : 02.99.84.31.31

Régime de Sécurité sociale étudiante

Tout étudiant doit s'affilier à un régime de sécurité sociale étudiante (LMDE ou SMEBA selon votre choix). La cotisation au régime étudiant est obligatoire (sauf régimes spéciaux) pour tout étudiant atteignant 20 ans durant l'année universitaire, celle-ci s'étendant du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante.

La Mutuelle des Étudiants

6, place de la liberté

29200 BREST

S.M.E.B.A.

(Société Mutualiste des Étudiants de Bretagne-Atlantique)

4 place de Locronan

29000 QUIMPER